

Résolution de l'assemblée générale du SPPCEM du 27 mai 2020 (en visioconférence)

Point 5b. Enseignement à distance en période de Covid-19

PROPOSITION

Considérant la recommandation adoptée par le Bureau fédéral de la FNEEQ du 19 mars 2020 concernant la crise de la Covid-19;

Considérant les recommandations adoptées par le Bureau fédéral de la FNEEQ le 8 mai 2020;

Considérant les constats et recommandations du comité École et Société de la FNEEQ dans son rapport : « L'enseignement au temps du coronavirus. Balises pour l'automne 2020 »;

Considérant les nombreuses préoccupations soulevées par les professeure.s du SPPCEM face à l'exigence de l'adaptation de leurs cours en activités d'enseignement à distance pour terminer la session d'hiver 2020;

Considérant les appréhensions, questionnements, demandes de clarification et de soutien exprimés par les professeur.e.s du SPPCEM face à la démarche en cours de planification de la session d'automne 2020 en mode hybride.

Il est proposé :

- Que le SPPCEM affirme que l'enseignement en classe prévaut sur les autres modes, en particulier en ce qui a trait à l'aspect relationnel essentiel à la transmission des connaissances, et invite donc ses membres, lorsque ce mode n'est pas possible, à privilégier des méthodes pédagogiques qui permettent de préserver au mieux ce lien relationnel en favorisant l'interaction entre étudiantes et étudiants, et entre étudiant.e.s et professeur.e.s;
- Que le SPPCEM affirme que le recours aux activités actuelles d'enseignement à distance doit demeurer exceptionnel, temporaire et donc limité, ce type d'enseignement n'étant qu'un compromis pour maintenir la continuité pédagogique pendant la pandémie; et qu'ainsi, cette adaptation exceptionnelle de notre enseignement ne puisse servir directement ou indirectement de projet pilote ou de précédent à quelque titre que ce soit pour modifier les conditions de travail des professeur.e.s ;
- Que le SPPCEM réaffirme l'importance du respect de l'autonomie professionnelle individuelle et collective dans les choix d'enseignement en mode non présentiel, ce qui implique l'absence de pressions de la part de la direction à utiliser l'une ou l'autre des formes d'enseignement à distance disponibles (le synchrone, l'asynchrone et l'hybride avec leurs multiples variantes);
- Que le SPPCEM prône le retour à l'enseignement en classe dès qu'il sera possible, dans le respect le plus strict des directives de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Institut national de la santé publique et qu'en ce sens, il soit jugé essentiel de bien évaluer les besoins des divers modes d'enseignement dans un objectif de réintégration en classe;
- Que le SPPCEM demande au collège d'établir, en concertation avec les départements et les programmes concernés, des protocoles de travail sécuritaires pour les activités d'enseignement qui nécessitent une présence physique au collège (notamment pour les

laboratoires) et fournisse l'équipement de protection nécessaire pour tous les membres du personnel ainsi que pour tout.e.s les étudiant.e.s impliqué.e.s ;

- Que le SPPCEM demande à la direction d'ajouter temporairement des possibilités de contraintes personnelles de toute nature pour tenir compte de situations personnelles particulières de professeur.e.s pour lesquell.e.s l'un ou l'autre mode d'enseignement comporterait des difficultés liées au contexte de pandémie (vulnérabilité médicale, conciliation travail-famille, type de cours ou de compétences enseignés, etc.);
- Que le SPPCEM demande à la direction de fournir le matériel informatique et ergonomique ainsi que le soutien financier et technique requis par les professeur.e.s pour mener à bien les activités d'enseignement à distance et le télétravail;
- Que le SPPCEM demande à la direction de fournir le matériel informatique ainsi que le soutien technique requis par les étudiant.e.s pour mener à bien les activités d'apprentissage à distance;
- Que le SPPCEM demande à la direction de prévoir une offre de formations d'appoint pertinentes, choisies en concertation avec les professeur.e.s, et que ces formations soient reconnues dans le temps de travail;
- Que le SPPCEM demande à la direction de décentraliser sa gestion de crise afin que toutes les instances collégiales institutionnelles existantes soient pleinement réactivées (en particulier la CÉ, le CREPS, le CIEESH, les comités de programme et la table de concertation de la formation générale, mises sur pause pour la plupart) et qu'elles soient donc dûment consultées sur les multiples enjeux de la planification de la session d'automne en mode hybride; que dans cette perspective, les plans de travail de ces instances soient ajustés au contexte exceptionnel et que soient reportées les échéances de tous les travaux institutionnels non urgents;
- Que le SPPCEM demande à la direction de prévoir, en concertation avec le CREPS (Comité sur la réussite et la persévérance scolaire) et les comité de programmes, des mesures de mise à niveau pour les étudiant.e.s arrivant du secondaire ainsi que des activités de récupération pour les finissant.e.s dont certaines compétences importantes n'auront pas été acquises à l'hiver 2020;
- Que le SPPCEM demande à la direction d'élaborer un calendrier qui prévoit au moins deux semaines d'encadrement en début de session afin de donner le temps aux professeur.e.s de préparer convenablement l'adaptation de leurs cours et de permettre que se tiennent les activités de mise à niveau et de récupération, et que la durée de la session soit réduite d'autant;
- Que le SPPCEM demande à la direction d'éviter la fermeture de groupes dans la mesure du possible afin de favoriser la planification de la session.
- Que le SPPCEM demande à la FNEEQ de travailler avec le Ministère :
 - à une révision temporaire du calcul de la CI avec ajout de ressources pour tenir compte des conditions exceptionnelles d'enseignement prévues à l'automne 2020, qui ont pour effet d'accroître l'encadrement des étudiantes et étudiants, le temps de préparation et de prestation des cours, et le temps requis pour la préparation des évaluations ainsi que pour leur correction (ex. diminution des ratios prof/élèves, du nombre d'heures d'enseignement, besoins de soutien individuel accru par le mode non présentiel, correction à l'écran, etc.);

- à la possibilité d'obtenir un congé, avec cumul de l'ancienneté et de l'expérience, en raison de contraintes personnelles liées à la conciliation travail-famille en situation de télétravail;
- Que le SPPCEM demande à la direction que les libérations syndicales soient ajustées en fonction du surplus de travail exigé pour assurer une gestion collaborative efficace de la crise, et réitère donc sa demande d'une hausse à 3,5 ETC de cette libération pour l'année 2020-2021;
- Que le SPPCEM entérine les orientations générales de la FNEEQ (adoptées au bureau fédéral du 8 mai) en vue de la rentrée de l'automne 2020 :
 - 1.1.** Garantir la sécurité des milieux d'éducation et d'enseignement supérieur et porter une attention particulière au bien-être physique et psychologique de tous leurs membres en respectant notamment les conditions de l'OMS avant d'envisager une levée des restrictions;
 - 1.2.** Planifier l'automne 2020 en privilégiant la stabilité et, dans la mesure du possible, la prévisibilité des activités d'enseignement jusqu'en décembre;
 - 1.3.** Convenir avec les syndicats de l'élaboration de balises nationales et de modalités locales en préparation de la rentrée de l'automne et tout au long de la session/du semestre;
 - 1.4.** Assurer l'équité entre les étudiant-es, les enseignant-es et les établissements;
 - 1.5.** Respecter l'autonomie et le jugement professionnel des enseignant-es;
 - 1.6.** Bonifier le financement des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Rémunérer le travail requis pour l'adaptation de l'enseignement en mode non présentiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ